



**Demande de congé de conciliation  
famille-travail-études avec étalement du salaire  
(congé CFTÉ-ÉS)**

**S'applique aux salariés(es) de toutes les accréditations syndicales à l'exception de la FIQ.**

IDENTIFICATION	
NO. EMPLOYÉ :	_____ PRÉNOM ET NOM: _____
TITRE D'EMPLOI :	_____ SERVICE : _____
STATUT :	TEMPS COMPLET RÉGULIER <input type="checkbox"/> TEMPS PARTIEL RÉGULIER <input type="checkbox"/> AUTRE (SPÉCIFIEZ) : _____ <input type="checkbox"/>
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL :	_____ POSTE TÉLÉPHONIQUE : _____
SYNDICAT :	_____ INSTALLATION : _____
COURRIEL :	_____
DÉTAIL DE LA DEMANDE DE CONGÉ	
Durée de participation :	<input type="checkbox"/> 6 MOIS <input type="checkbox"/> 12 MOIS
Durée du congé (1 à 8 semaines) :	_____ SEMAINE(S)
Moment de la prise du congé :	DU _____ AU _____
Motif de conciliation travail-famille-études :	_____
PRÉCISIONS :	_____ _____
<input type="checkbox"/>	J'AI PRIS CONNAISSANCE DES MODALITÉS D'APPLICATION DU CONGÉ (VOUS RÉFÉREZ AU VERSO)
<input type="checkbox"/>	J'AI JOINT LA PIÈCE JUSTIFICATIVE EN SOUTIEN À MA DEMANDE
DATE :	_____ SIGNATURE : _____

RÉPONSE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	
DEMANDE ACCEPTÉE ? :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PRÉCISIONS :	_____ _____
DATE :	_____ SIGNATURE : _____

RÉSERVÉ ÉQUIPE DOTATION, RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX	
DEMANDE ACCEPTÉE ? :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
PRÉCISIONS :	_____ _____
DATE :	_____ SIGNATURE : _____

## MODALITÉS D'APPLICATION

Ce congé vise à permettre à une personne salariée d'étaler son salaire sur une période déterminée, afin de pouvoir bénéficier d'un congé aux fins de conciliation famille-travail-études. Il comprend une période de contribution et une période de congé.

Le congé doit obligatoirement commencer un dimanche et se terminer un samedi.

<b>Congé de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire (CFTÉ-ÉS)</b>	
<b>Conditions d'admissibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Être détenteur d'un poste à temps complet (prise du congé pendant ou à la fin du régime) ou temps partiel (prise du congé à la fin du régime seulement).</li><li>2. Avoir complété 1 année de service.</li><li>3. Faire une demande écrite en précisant :<ul style="list-style-type: none"><li>• la durée de participation (6 ou 12 mois);</li><li>• la durée du congé (1 à 8 semaines);</li><li>• la date de la prise du congé CFTÉ-ÉS;</li><li>• le motif du congé CFTÉ-ÉS.</li></ul></li><li>4. Fournir une pièce justificative au soutien de sa demande.</li><li>5. Ne pas être en période d'invalidité, en congé lié aux droits parentaux, en congé sans solde, en congé à traitement différé, en aménagement du temps de travail ou en horaire de 4 jours avec réduction du temps de travail lors de l'entrée en vigueur du contrat.</li></ol>
<b>Motifs du congé</b>	<p><b>Motif familial :</b> Lorsque requis auprès de son enfant, de son conjoint, de l'enfant de son conjoint, de son père ou de sa mère, du conjoint de son père ou de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou d'un de ses grands-parents en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'une grave maladie ou grave accident;</li><li>• de soins de fin de vie;</li><li>• d'un décès à l'étranger;</li><li>• d'un lourd handicap;</li><li>• d'une autre situation familiale convenue, par arrangement local, entre les parties.</li></ul> <p><b>Motif d'études :</b> Uniquement pour la réalisation d'un stage au sein d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Doit être pris durant les dernières semaines du régime de congé CFTÉ-ÉS. Ne peut être anticipé.</p>
<b>Durée et modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Durée du régime : 6 ou 12 mois.</li><li>• Période de contribution et période de congé variant de 1 à 8 semaines consécutives et non fractionnables.</li><li>• Ne peut être prolongée qu'à une seule exception, soit dans le cas d'une absence ou d'un congé sans solde totalisant 5 jours ou moins.</li><li>• La ou les semaines de congés ne peuvent être utilisées en demi-journées ou fractionnées en heures et doivent se prendre de façon continue. <i>Par exemple : un congé CFTÉ-ÉS d'une durée de 6 semaines pris à l'intérieur d'un régime d'une durée de 6 mois ne pourrait pas être étalé à raison d'une semaine par mois.</i></li><li>• Rémunération réduite en conséquence durant la participation au régime.</li></ul>
<b>Rupture de contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récupération sur la dernière paie (si la période de contribution n'est pas terminée, la personne devra rembourser la différence).</li><li>• Si un solde est dû, la créance est payable en totalité, dans les 10 jours suivants l'avis de réclamation de l'employeur.</li></ul>
<b>Requalification : ajout de 2 conditions d'acceptation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas avoir été en congé sans solde de plus de 30 jours au cours des 12 derniers mois.</li><li>• Il doit s'être écoulée une période de 12 mois depuis la date de fin du dernier congé CFTÉ-ÉS.</li></ul>
<b>Régime de retraite</b>	Participation obligatoire au régime de retraite si le congé est de moins de 30 jours. Il est aussi possible de continuer à participer au régime de retraite si le congé est de plus de 30 jours.